



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bureau Bruxellois de la Planification
perspective.brussels
Département Stratégie Territoriale
Rue de Namur, 59
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/12/2023

N/Réf. : EVR40016_718_URB **EVERE. Rue de Zaventem, rue de l'Arbre Unique, avenue du Bourget - Plan d'Aménagement Directeur (PAD) « Défense » (= zone de protection du Cimetière de Bruxelles)**
Gest. : MB/SDB
V/Réf. : Out2023/7373 **PLAN D'URBANISME : Première lecture du projet de Plan d'Aménagement Directeur (PAD) « Défense » et de son RIE**
Corr: Sven De Bruycker **Demande du Ministre-Président du 21/11/2023**

Avis de la CRMS

Monsieur le Ministre-Président,

En réponse à votre courrier du 21/11/2023, nous vous communiquons les remarques émises par la CRMS en sa séance du 13/12/2023, concernant la demande sous rubrique.

I. CONTEXTE PATRIMONIAL



Schéma du périmètre opérationnel du PAD/GRUP. Image tirée du volet stratégique

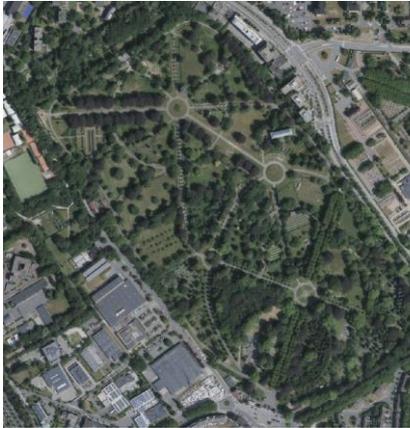


Situation patrimoniale en Région de Bruxelles-Capitale ©Brugis sur le périmètre opérationnel du PAD

Le périmètre opérationnel du PAD/GRUP « Défense » est délimité par le Cimetière de Bruxelles, l'Avenue Jules Bordet, l'Avenue Léopold III, le Woluweveld, le Woluwebos et le Cimetière d'Evere. Ce périmètre est traversé par la frontière régionale. Le dossier s'inscrit dans un cadre partagé entre la Région Bruxelloise avec un PAD (Plan d'Aménagement Directeur), et la Région flamande avec un GRUP (Gewestelijk Ruimtelijk Uitvoeringsplan).

Cette demande concerne le projet de PAD « Défense » et son Rapport d'Incidences Environnementales (RIE) et se conforme aux termes de l'arrêté ministériel du 07/06/2019 donnant instruction de procéder à l'élaboration du présent PAD.

Le périmètre en région bruxelloise, intègre le cimetière de Bruxelles, classé comme site par l'Arrêté du Gouvernement du 06/02/1997, et la tombe de René Magritte et de son épouse Georgette Berger, située dans le Cimetière de Schaerbeek, classée comme monument par l'Arrêté du Gouvernement du 22/01/2009. D'autres biens inscrits à l'inventaire du patrimoine architectural se situent aux abords immédiats du périmètre, sans y être inclus .



*Le Cimetière de Bruxelles. Orthophotoplan
©Brugis 2022*



*Tombes dans le Cimetière de Bruxelles
Photo : monument.heritage.brussels*



*Tombe de René et Georgette Magritte
dans le Cimetière de Schaerbeek
Photo : monument.heritage.brussels*

II. LA DEMANDE

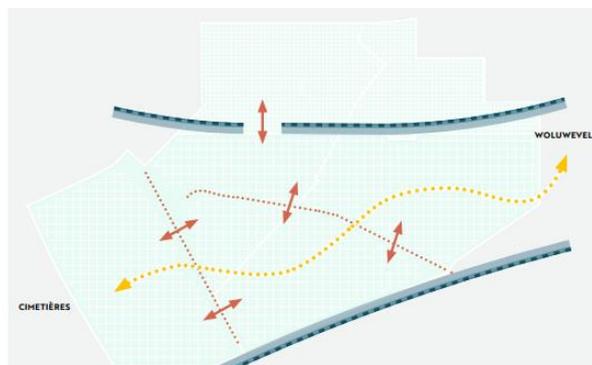
Le PAD est composé d'un volet stratégique à valeur indicative et d'un volet réglementaire précédés d'un cahier informatif.

Le projet ambitionne les visions suivantes selon différentes échelles :

- Échelle du territoire : Un corridor vert comme trait d'union ;
- Échelle de la métropole : Un axe métropolitain comme support de mutation ;
- Échelle locale : Une couture urbaine à opérer ;

Pour répondre à ces visions, quatre grands objectifs sont portés par le projet de PAD sur ce périmètre :

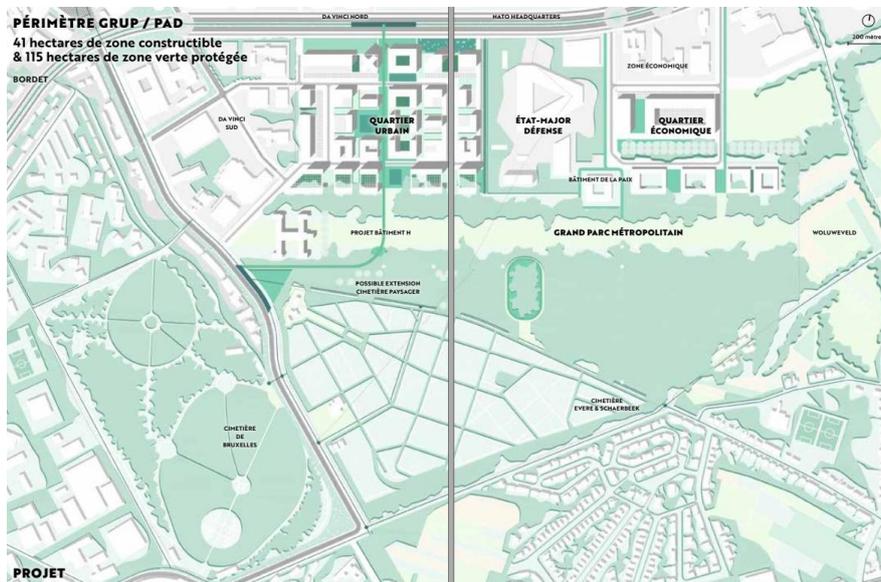
- Valoriser et relier les espaces ouverts ;
- Clarifier et hiérarchiser le réseau de mobilité ;
- Créer un quartier durable, mixte et dense ;
- Consolider et renforcer les dynamiques économiques ;



Principe de mises en réseau des espaces ouverts. Image tirée du volet stratégique



Situation existante sur le périmètre. Image tirée du volet stratégique.



Projet du PAD. Image tirée du volet stratégique.

III. AVIS CRMS

De manière générale, la CRMS salue et soutient les intentions du PAD et se réjouit de l'importance donnée aux aspects paysagers dans le périmètre d'intervention, dont une importante partie est dédiée aux espaces verts en vue de la réalisation d'un corridor vert écologique d'importance transrégionale.

Dans le cadre de cette continuité écologique, la CRMS rappelle l'avis qu'elle avait formulé concernant un projet de démolition / reconstruction de l'ancien avant-poste des pompiers sis Avenue Jules Bordet 162, dont l'implantation proposée allait à l'encontre du principe de corridor écologique annoncé par le projet de PAD :

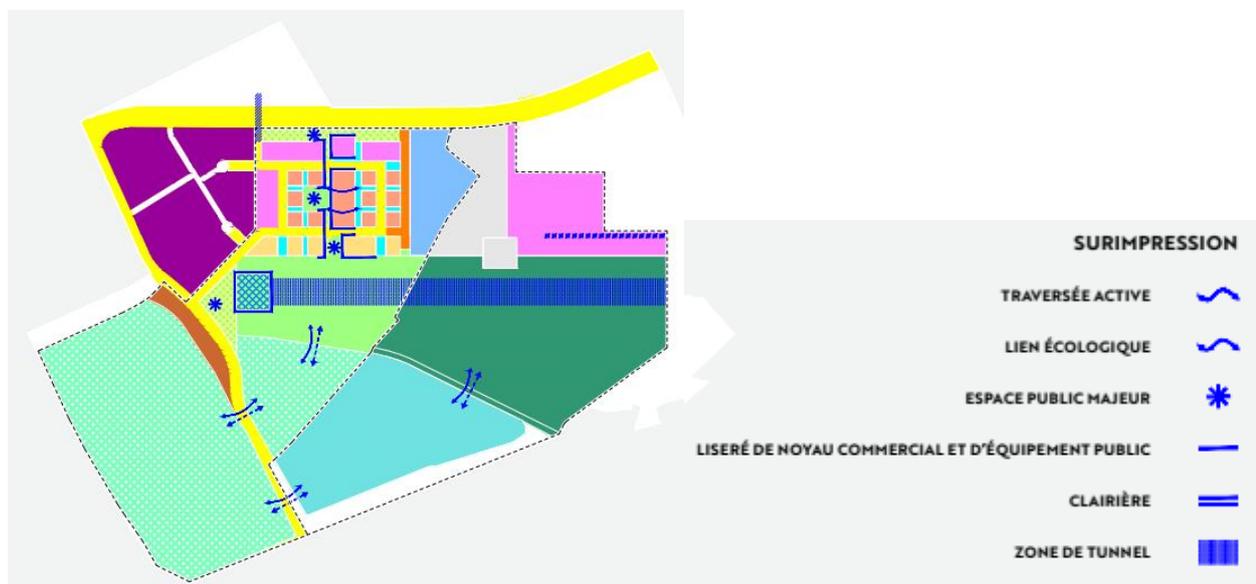
https://crms.brussels/sites/default/files/avis/712/EVR20059_712_PU_Jules_Bordet_162.pdf

Au sujet du patrimoine, la CRMS formule les remarques suivantes sur les ambitions concernant le Cimetière de Bruxelles classé.

Dans les prescriptions en surimpression (prescription B.3.1), le PAD prévoit de réaliser plusieurs traversées pour modes actifs au niveau du Cimetière de Bruxelles. Ces traversées sont aussi envisagées dans l'avant-projet de Plan Communal de Développement de la commune d'Evere. Si la CRMS ne s'oppose pas au principe de créer un ou plusieurs accès supplémentaires au cimetière pour augmenter la perméabilité de l'espace vert, elle insiste pour que ces interventions fassent l'objet d'une étude préalable fine sur l'impact des interventions sur l'intérêt patrimonial et biologique ainsi que sur la gestion et le fonctionnement très spécifiques du Cimetière. En revanche, tout comme elle l'avait déjà demandé dans son avis sur l'avant-projet de PCD d'Evere, la CRMS demande d'exclusivement réserver le cimetière, qui est avant tout un lieu de recueillement et de sérénité, à la promenade piétonne conformément aux réglementations en vigueur. Elle est donc défavorable à la réalisation d'un corridor pour modes actifs qu'elle estime trop impactant. Ceux-ci peuvent aisément contourner le cimetière et être aménagés le long de son enceinte comme c'est d'ailleurs prévu par le plan régional Good Move.

Avis de la CRMS sur le PCD d'Evere :

https://crms.brussels/sites/default/files/avis/667/EVR40004_667_URB_PCD.pdf

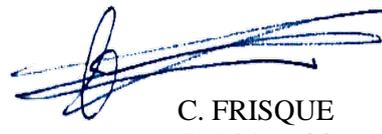


Affectations et surimpressions du PAD/GRUP. Images extraites du volet stratégique

Le RIE du PAD (pp. 223-224.) souligne la présence dans le périmètre opérationnel, du site archéologique référencé 212712 dans l'Inventaire Archéologique Central. Pour les interventions prévues dans ce site, il conviendra d'assurer un suivi auprès des services compétents.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre Président, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. : sdebruycker@perspective.brussels ; defense@perspective.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; crms@urban.brussels